

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt trois, le neuf mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12+ 2 pouvoirs
Nombre de votants : 14

Date de convocation du conseil : 2 mai 2023

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, M. Stéphane CLAVEAU, Mme Dorota JOBEZ

Absents excusés : Mme Marie-Claude DEMASSE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DESAGES

M. Michel DUMONT

Mme Pascale DECHAUD qui a donné pouvoir à M. Frédéric DURANT

Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON

Absent : M. Pierre-Alexandre AUGENDRE

M. Claude DESABRES a été désigné secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 9 MAI 2023

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 avril 2023



- Décisions du Maire



- 01 Rénovation de l'éclairage public suite à une panne impasse des Rouettes – Plan de financement
- 02 Modification des statuts de la Communauté de Communes Berry Grand Sud
- 03 Décision modificative n°1 du Budget Principal

- 04 Décision modificative n°1 du Budget Assainissement
- 05 Décision modificative n°1 du Budget Gendarmerie
- 06 Création d'un emploi contractuel pour accroissement temporaire d'activité
- 07 Subventions 2023
- 08 Vente des Anciens Abattoirs
- 09 Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 17 avril 2023.

DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la décision qu'il a prise :

- Décision n° 008/2023 du 18 avril 2023 – Renouvellement au cimetière de Châteaumeillant d'une concession de cinq mètres carrés pour une durée de cinquante ans par Madame Chantal KARAM née LEMIRE.

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2023 – 033

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A UNE PANNE IMPASSE DES ROUETTES - PLAN DE FINANCEMENT.

Il est exposé au Conseil Municipal que suite à une panne de l'éclairage public, impasse des Rouettes, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher a proposé un plan prévisionnel de financement la réparation de cet ouvrage :

Coût total prévisionnel du projet : 946.62 € HT comprenant les pièces administratives, les travaux d'éclairage public, et le matériel.

La prise en charge par le SDE 18 serait de 473.31 € soit 50 % de la charge totale
La participation de la Mairie serait donc à hauteur de 473.31 € soit les 50 % restant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de faire réaliser ces travaux

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel proposé

CHARGE Monsieur le Maire des démarches à effectuer pour l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION n° 2023 – 034

MODIFICATION STATUTAIRE RELATIVE AU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-1-1261 du 18 décembre 2014, portant création de la Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes Boischaux Marche et de la communauté de communes Terres du Grand Meaulnes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-1-520 du 28 mai 2015 portant modification des statuts de

la communauté de communes notamment l'article 1 relatif à la dénomination et l'article 7 relatif à la composition du bureau,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-1-1237 du 18 novembre 2015 portant modification de statuts relative à l'ajout de la compétence : Etudes et réalisation de tout projet de nature à accompagner l'organisation médicale et/ou paramédicale de santé sur l'ensemble de son territoire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-1-1333 du 24 décembre .2015 portant modification du périmètre de la Communauté de communes Berry Grand Sud (Intégration de la commune de Saint-Vitte) et composition du conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-01-0554 du 26 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes Berry Grand Sud relative à la mise en conformité des statuts avec les dispositions issues de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République en termes de compétences obligatoires et optionnelles,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-1-0453 du 26 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Berry Grand Sud relative au transfert de siège social de la communauté de communes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-0699 du 4 Juin 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Berry Grand Sud relative relatives à la GEMAPI et à la modification de la compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-0045 du 18 janvier 2021 portant modification de l'article 7 « Bureau communautaire » des statuts de la Communauté de communes, fixant la composition du bureau communautaire,

Considérant la délibération n°2020 07 44 du 17 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents à 7,

Considérant la délibération n°2023 02 01 du 15 février 2023 modifiant le nombre de Vice-Présidents, passant de 7 à 6,

Vu l'article L 5211-18 du CGCT prévoyant que la délibération de l'EPCI doit être notifiée à chacune des communes membres. Celles-ci disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer, à défaut la décision sera réputée favorable.

Vu le courrier de la communauté de communes en date du 17 04 2023,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter la modification de l'article 7 des statuts de la Communauté de communes, à savoir :

La rédaction actuelle de cet article

« Le bureau est composé de 12 membres dont le président, les vice-présidents, et quatre conseillers élus par le conseil communautaire en son sein, conformément à l'article L5211-10 du CGCT. Lors de chaque assemblée communautaire, le président rend compte des travaux du bureau. »

Est remplacé par

« Le bureau est composé de 11 membres dont le président, les vice-présidents, et des membres élus par le conseil communautaire en son sein, conformément à l'article L52H-1D du CGCT.

Lors de chaque assemblée communautaire, le président rend compte des travaux du bureau ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la modification de l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes Berry Grand Sud

DELIBERATION n° 2023 – 035

DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le choix de racheter un tracteur et une épareuse.

Il convient d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal.

Les crédits du Budget principal pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Augmentation des crédits de l'Opération 280 Art 21828 :	+ 150 000 €
Augmentation des crédits de Art 021 :	+ 135 000 €
Augmentation des crédits de l'Art 024 :	+ 15 000 €
Augmentation des crédits de l'Art 023 :	+135 000 €
Diminution des crédits de l'Art 60631 :	- 5 000 €
Diminution des crédits de l'Art 60633 :	- 30 000 €
Diminution des crédits de l'Art 6068 :	- 10 000 €
Diminution des crédits de l'Art 611 :	- 5 000 €
Diminution des crédits de l'Art 61358 :	- 5 000 €
Diminution des crédits de l'Art 615221 :	- 30 000 €
Diminution des crédits de l'Art 615228 :	- 10 000 €
Diminution des crédits de l'Art 615231 :	- 40 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision modificative ci-dessous

DELIBERATION DU 9 MAI 2023 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 01							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Art 023	135 000 €			Art 21828 Op 280	150 000 €	Art 021	135 000 €
Art 60631	-5 000 €					Art 024	15 000 €
Art 60633	-30 000 €						
Art 6068	-10 000 €						
Art 611	-5 000 €						
Art 61358	-5 000 €						
Art 615221	-30 000 €						
Art 615228	-10 000 €						
Art 615231	-40 000 €						
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €	TOTAL	150 000,00 €	TOTAL	150 000,00 €

CHARGE Monsieur le Maire de son application.

DELIBERATION n° 2023 – 036

DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'erreur d'imputation d'une subvention versée par l'agence de l'eau en 2022.

Il convient d'inscrire les crédits nécessaires au budget assainissement afin de régulariser cette écriture comptable.

Les crédits du Budget assainissement pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Augmentation des crédits de l'Opération 25 Art 13111 :	+ 18 475.36€
Augmentation des crédits de Art 021 :	+ 18 475.36 €
Augmentation des crédits de l'Art 023 :	+ 18 475.36 €
Augmentation des crédits de l'Art 748:	+ 18 475.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision modificative ci-dessous

DELIBERATION DU 9 MAI 2023 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 01							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Art 023	18 475.36 €	Art 748	18 475.36 €	Art 13111 Op 25	18 475.36 €	Art 021	18 475.36 €
TOTAL	18 475.36 €	TOTAL	18 475.36 €	TOTAL	18 475.36 €	TOTAL	18 475.36 €

CHARGE Monsieur le Maire de son application.

DELIBERATION n° 2023 – 037

DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET GENDARMERIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les échéanciers des emprunts pour la construction de la gendarmerie n'étaient pas connus lors de l'élaboration et du vote du budget.

Il convient d'inscrire les crédits nécessaires au budget gendarmerie afin de régler les échéances des emprunts.

Les crédits du Budget gendarmerie pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Augmentation des crédits de Art 1641 :	+ 1 041 €
Diminution des crédits de Art 2313 Opération 100 :	- 1 041 €
Augmentation des crédits de l'Art 6688 :	+ 3 200 €
Augmentation des crédits de l'Art 66111 :	+ 2 240 €
Augmentation des crédits de l'Art 74748 :	+ 5 440 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision modificative ci-dessous

DELIBERATION DU 9 MAI 2023 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 01							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Art 6688	3 200 €	Art 74748	5 440 €	Art 2313 Op 100	- 1 041 €		
Art 66111	2 240 €			Art 1641	+ 1 041 €		
TOTAL	5 440 €	TOTAL	5 440 €	TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

CHARGE Monsieur le Maire de son application.

DELIBERATION n° 2023 – 038

CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR AIDER A LA RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Il est exposé au Conseil Municipal que le contrat concernant l'agent recruté en contrat aidé au service technique arrive à son terme le 6 juin 2023.

Les nouveaux dispositifs ne permettent pas de prolonger ce contrat.

Il s'avère que des travaux d'entretien et de réfection des bâtiments communaux doivent être réalisés (peinture des chalets, peinture du pôle culturel, rénovation du logement au-dessus de l'ancienne trésorerie, rénovation du logement de fonction de la gardienne...)

Aussi il est proposé de créer un emploi de contractuel pour accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an au titre de l'article 3-I-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Cet agent pourrait être rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint Technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE cette création d'emploi de contractuel à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement dans les conditions ci-dessus définies, à savoir un Contractuel à Durée Déterminée du 7 juin 2023 au 6 juin 2024 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

FIXE la rémunération de ces emplois sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint Technique.

DELIBERATION n° 2023 – 039

VOTE DES SUBVENTIONS 2023

La Commission des Finances présente ses travaux relatifs à l'étude des demandes de subventions des associations, reçues jusqu'à présent.

Après avoir étudié les propositions de cette dernière et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

FIXE les subventions 2023 ainsi qu'il suit :

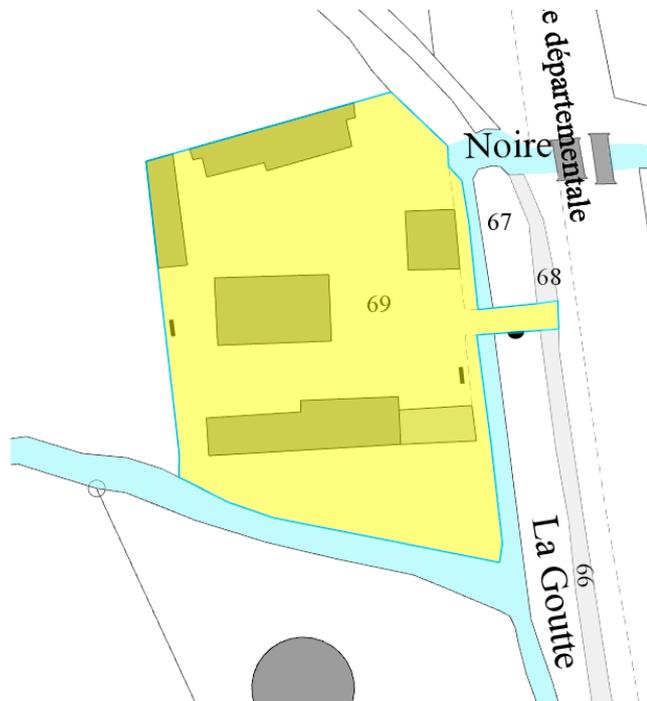
ANIMATIONS	
Comité des Fêtes de Châteaumeillant	10 000 €
Comice agricole Le Châtelet	150 €
Syndicat des Vignerons	1 000 €
Association Foire aux vins	1 000 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Amicale Bouliste	500 €
Club Cycliste Castelmeillantais	2 500 €
Pétanque castelmeillantaïse	1 000 €
Tennis de Table	1 600 €
Basket Club Castelmeillantais	550 €
USC	8 600 €
Gym Volontaire	200 €
LOISIRS – CULTURE - TOURISME	
La Gaule Culanaise	100 €
ACPTC	4 550 €
Arts au Chapitre	200 €
Châteaumeillant Bridge	500 €
AS Dynamique	200 €
Association des amis de la Bibliothèque centrale de prêt	300 €
DOMAINE SCOLAIRE	
DDEN Délégation du Cher	70 €
Foyer Coop Scolaire et association sportive Elémentaire	5 000 €
Coop Ecole Maternelle	550 €
AIDE SOCIALE	
Croix Rouge	400 €
Secours Populaire	50 €
MEDICO-SOCIAL	
Vie Libre	250 €
JURIDIQUE – INSTITUTIONNEL	
Association Prévention Routière	200 €
Conseil Départemental d'Accès au Droit	100 €
Comité Local de l'ANACR	120 €
TOTAL des subventions proposées au CM du 09/05/2023	39 690 €
Solde restant sur le compte 65748	5 310 €

CHARGE Monsieur le Maire du mandatement de ces subventions

DELIBERATION n° 2023 – 040

VENTE DES ANCIENS ABATTOIRS

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à la vente les anciens Abattoirs Route de Beddes, cadastrés section AT numéro 69 pour une surface de 3 030 m².



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de constater la désaffectation du domaine public de la parcelle section AT numéro 69

DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle section AT numéro 69 pour une incorporation au domaine privé

DECIDE de mettre en vente les anciens abattoirs situés Route de Beddes, cadastré section AT numéro 69 pour une surface de 3 030 m²

FIXE le prix de cession de cette parcelle à 31 500 € HT, les frais inhérents à la vente étant à la charge de l'acquéreur.

DESIGNE l'étude de Me Nicolas-Brice MICOLIER, Notaire à Châteaumeillant 20 Place du Dr Guyot pour l'établissement de l'acte de vente

AUTORISE Monsieur le Maire, ou éventuellement la 1^{ère} Adjointe, en cas d'empêchement du Maire, à signer le compromis de vente dans un premier temps, puis l'acte authentique dans un second temps, tous les deux établis par Me MICOLIER, Notaire à Châteaumeillant, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé le compromis de vente concernant l'immeuble Delestang. L'acte définitif sera signé en juillet sous condition d'octroi du prêt bancaire.

Lors de la prochaine séance du conseil municipal en juin, le directeur de l'EHPAD présentera le projet de fusion des EHPAD de Châteaumeillant, du Châtelet et de Lignièrès. Le projet fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Au cours de cette même séance sera présenté par la Cheffe de projet la création du Parc Naturel Régional Sud Berry.

Monsieur le Maire informe que la CNAC a refusé le projet d'agrandissement de l'Intermarché. Une nouvelle demande doit être formulée avec des pièces complémentaires.

La Bâche de récupération d'eau de 400 m³ et les barnums floqués ont été livrés.

Madame DAUMARD fait part d'une enquête sur la lecture publique réalisée dans le Cher par la Médiathèque Départementale Cher ainsi que d'une réunion de synthèse et de perspectives envisageables qui a eu lieu à la CDC Berry Grand Sud en début d'année.

Il en ressort que la commune possède un très beau bâtiment bien situé qui accueille la bibliothèque municipale mais hélas, la fréquentation reste faible par rapport au nombre d'habitants, les animations sont très peu nombreuses, trop discrètes. Il est souligné également que les bénévoles sont trop nombreux et ne veulent pas se former pour la plupart, ce qui fait que la bibliothèque se cantonne au prêt de livres, ne propose pas beaucoup d'animations, et ne se met pas en relation avec le musée ou des associations. L'aménagement actuel n'est pas pratique pour l'accueil du public, les étagères sont encombrées... c'est une bibliothèque qui ronronne et qui ne joue pas son rôle de développement culturel.

Pour remédier à ce constat, une association a été créée en février 2023 (Culturissima Médiolanum) pour fédérer tous les bénévoles de cette bibliothèque, pour leur proposer de signer une charte d'engagement, pour réaménager le lieu avec un espace ados, un espace enfant agrandi, un espace presse quotidienne, un espace numérique avec l'ordinateur de la bibliothèque, etc... Le 30 mai prochain, des spécialistes de la Médiathèque du Cher viendront aider les membres de l'association à réorganiser la bibliothèque et aider à la création d'animations spécifiques et participatives afin d'attirer un plus large public, définir des enjeux culturels. Il faut insuffler une nouvelle dynamique avec des projets structurants au niveau du territoire, encourager la modernité.

Madame Daumard souligne le fait que les bénévoles actuels n'ont pas tous souscrits à ce projet novateur et nécessaire qui est rejeté par certains.

Une administrée, Mme BARON, a donné des clichés des fresques de l'ancien bureau du Maire du Chapitre. Ces reproductions pourraient être exposées à proximité du Chapitre afin de les faire connaître du public.

La borne interactive sera opérationnelle jeudi 11 mai suite à la formation du personnel en charge de la mise à jour.

Samedi 13 mai aura lieu l'inauguration de l'exposition Cataclop lors de la Nuit des musées.

Le Truck Show se déroulera le weekend du 13 et 14 mai.

Une foire à tout sera organisée le dimanche 21 mai 2023.

Un rassemblement de voitures américaines aura lieu le week end du 27 et 28 mai 2023.

Le 3 juin, une journée de prévention est organisée par la gendarmerie pour les motards.

Le 11 juin, une procession organisée par le prêtre se déroulera dans les rues de Châteaumeillant.

Le vendredi 12 mai, dans le cadre des Vendredis Culturels, sera jouée la pièce de théâtre « Le Prénom ».

Le 17 mai le cinémobile sera présent sur la place du Dr Guyot.

Madame DESAGES informe que la vaisselle de la salle Maurice Delaire vient d'être réassortie. Il conviendra peut-être de réévaluer la caution dans un avenir proche afin de sensibiliser les utilisateurs.

Madame DESAGES demande si le traçage de la piste d'athlétisme du City Stade est prévu prochainement. Il n'y a pas de date précise à ce jour.

Des spots led vont être installés dans les cours intérieurs des bâtiments, au camping... afin de faire des économies d'énergie.

Monsieur GUILLEMOT propose que lors du réaménagement de la place de la Résistance, penser à rajouter des poubelles, installation de sacs à crotte, de poubelles à mégots, des bancs et tables.

Monsieur GUILLEMOT suggère d'organiser une demie journée de nettoyage des rues. Il soumet également d'installer des bornes supplémentaires pour véhicules électriques. Il serait bon de prévoir le nettoyage de certains panneaux de signalisation. Il rappelle aussi l'éclairage public défectueux sur plusieurs candélabres de la ville.

Monsieur CLAVEAU remercie au nom du club du tennis de table, tous les participants à la soirée privative aux Bontemps.

Madame LOTH félicite les services techniques et plus particulièrement Thierry GABILLAT pour la réalisation du parterre de fleurs sur la place du Dr Guyot.

Le 1^{er} et 2 juin aura lieu la représentation théâtrale de l'école élémentaire au Pôle culturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 9 mai 2023 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,
Claude DESABRES